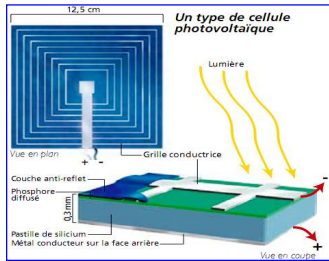


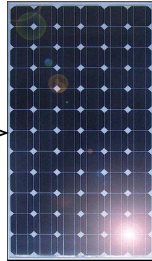
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES (PPV)

Réf. : NIO du 9 juin 2011/ Avis technique CSTB

Les générateurs photovoltaïques



Ensemble de cellules photovoltaïques regroupées sur un support, le plus souvent sous forme de panneau



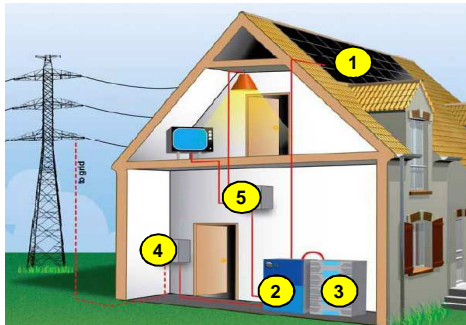
Panneaux assemblés en série pour produire du courant continu sous une Tension de 200 à 1000 V (Ampérage maxi 30 A)



La principale particularité est qu'ils produisent en permanence de l'électricité dès qu'ils sont soumis à la lumière.

L'installation photovoltaïque

- 1 Panneaux photovoltaïques
- 2 Onduleur transformant le courant continu en alternatif
- 3 Batteries au Lithium
- 4 Compteur de distribution raccordé au réseau EDF
- 5 Compteur de consommation



- Organe de coupure en sortie d'onduleur
- Présence éventuelle de fusibles au niveau des panneaux et des batteries



- Couper l'onduleur ne sécurisera que la partie habitation, pas le "local technique" où sont stockées les batteries
- Tant que les panneaux ne sont pas détruits par le sinistre ou bâchés, il y a présence d'une tension en sortie jusqu'au local onduleur

Il n'existe pas actuellement d'organes de coupure entre les panneaux et le local onduleur

Conduite à tenir



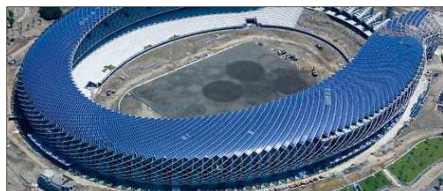
- 1 Reconnaissance tri-dimensionnelle/questionnement des sinistrés visant à identifier la présence d'une installation photovoltaïque

ATTENTION !
L'installation peut revêtir une autre forme que des panneaux (tuiles photovoltaïques, ...)



Logo, bientôt réglementaire, précisant la présence de PPV

Les panneaux peuvent aussi constituer l'ensemble de la toiture et être moins facilement identifiables



NE PAS CONFondre avec des panneaux solaires à eau chaude



- 2 Port des EPI (tenue de feu complète) par tout le personnel
- 3 Coupure des énergies (isoler l'habitation du réseau EDF à partir de l'organe de coupure de l'onduleur)
- 4 Pour un feu, attaque au jet diffusé d'attaque (distance de sécurité par rapport aux organes électriques : 5 m)
- 5 Si nécessaire (uniquement pour la protection des intervenants) et s'ils ne sont pas détruits par le feu, "inhiber" les panneaux par un bâchage (difficile à réaliser en cas de vent ou à cause de la surface et efficacité limitée)
- 6 **NE PAS MANIPULER LES PANNEAUX** - Attention aux risques d'explosion des batteries, aux risques d'arc électrique (même risque qu'en mettant en contact le + et le - d'une batterie de voiture)